

Une rupture n'est pas une fin.



5

CE QUE DIT LA LOI — ARTICLE L. 6231-2 DU CODE DU TRAVAIL

« Permettre aux apprentis en rupture de contrat la poursuite de leur formation pendant six mois tout en les accompagnant dans la recherche d'un nouvel employeur, en lien avec le service public de l'emploi. Les apprentis en rupture de contrat sont affiliés à un régime de sécurité sociale et peuvent bénéficier d'une rémunération, en application des dispositions prévues respectivement aux articles L. 6342-1 et L. 6341-1. »

Les ruptures de contrat, ça arrive. La loi te protège : tu continues ta formation pendant six mois, et l'école t'accompagne pour retrouver un employeur.

CE QUE L'ÉCOLE MET EN PLACE

- **Ta formation continue**
pendant six mois après la rupture, tu suis les cours sous statut de stagiaire de la formation professionnelle — affiliation à la sécurité sociale, rémunération possible.
- **Un plan de soutien, systématiquement proposé**
diagnostic, objectifs, mise en relation avec le réseau, suivi régulier — et un volet social et psychologique si besoin.
- **Le circuit légal, expliqué**
les 45 premiers jours en entreprise, chacun peut rompre librement ; au-delà, la brochure détaille les cas et la saisine du médiateur de l'apprentissage.
- **Tu retrouves une entreprise**
exactement le même accompagnement que pour une première recherche, jusqu'au nouveau contrat.

SUR LE SITE

ems-epinay.com

L'école, ses formations et ses contacts.

DANS L'APPLICATION

app.ems-epinay.com

Tes documents, tes démarches et le canal pour nous parler — c'est où mène le code à droite.

ET DE VIVE VOIX

Aux permanences

Les 1ers mardis et derniers vendredis du mois, de 13h à 14h, à l'école

LES DOCUMENTS DE CETTE MISSION

- Brochure rupture de contrat
- Plan de soutien individualisé — rupture

Téléchargeables dans ton application — le code à droite y mène.

QUI PORTE CETTE MISSION

Oumaima Touil

Référente droits et devoirs

Avec Glenn Roullier — Bureau des entreprises**Permanences** — Les 1ers mardis et derniers vendredis du mois, de 13h à 14h, à l'école

o.touil@ems-epinay.com

01 84 21 01 51



Scanne : ton espace — les missions, tes documents, et le canal pour nous parler.